

SYNDICAT MIXTE DU GRAND SITE DE LA CITÉ DE CARCASSONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS – SÉANCE DU 10 DECEMBRE 2025

OBJET : Action 17 / 17.3 Services associées à la gestion des flux - Plan de financement adapté

L'an Deux Mille vingt-cinq, le mercredi 10 décembre à onze heures, le Comité Syndical du Syndicat mixte Grand Site de la Cité de Carcassonne, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à l'Hôtel de ville de Carcassonne, salle Jean Cau, sous la Présidence de **Monsieur Gérard LARRAT**.

Étaient PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs Gérard LARRAT, Any BARTHÈS, Magali BARDOU, Laurence GASC, Tamara RIVEL, François MOURAD, Michel PROUST, Alain COSTE, Sylvie VILAS, Franck DOUCET, Christophe ROBERT

Benjamin ASSIÉ donne pouvoir à Alain COSTE

EXCUSÉS : Mesdames et Messieurs Hervé BARO, Régis BANQUET, Pascal VALLIÈRE, Magali ARNAUD, Catherine BOSSIS, Benjamin ASSIÉ

ABSENTS : Mesdames et Messieurs Isabelle CHÉSA (suppléée par Any BARTHÈS), Maria CONQUET (suppléée par François MOURAD), Didier ALDEBERT, Marie LAVANDIER, Adeline RABATÉ, Laurent ALBERTI (suppléé par Christophe ROBERT)

SECRETARIAT DE SEANCE : Magali BARDOU

VU la délibération n°14-2024 du 19 juin 2024 approuvant le plan de financement prévisionnel de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) sur la gestion des flux d'Atout France ;

VU la convention signée avec Atout France le 25 juin 2024 attribuant une subvention au Syndicat mixte dans le cadre de cet Appel à Manifestation d'Intérêt ;

VU la délibération n°26-2024 du 11 décembre 2024 approuvant le nouveau plan de financement prévisionnel de l'Appel à Manifestation d'Intérêt sur la gestion des flux d'Atout France et le lancement des consultations pour les études concernées ;

CONSIDÉRANT les notifications d'attribution des subventions des membres : Département de l'Aude, Carcassonne Agglo et Ville de Carcassonne ;

AFIN de réaliser le versement des subventions, il convient de délibérer en précisant la part de financement partenaire avec un pourcentage sur l'assiette hors participation Atout France ;

Il est proposé à l'Assemblée délibérante de prendre une nouvelle délibération pour compléter la précédente sans en modifier les montants de subvention ni les répartitions.

Le plan de financement précisant le pourcentage du montant voté en 2024 proposé est le suivant :

Montant € TTC 2026	Département	Agglomération	Ville	SMPGS
30 000 €	8 000 €TTC	8 000 €TTC	8 000 €TTC	6 000€TTC
100%	26,66%	26,66%	26,66%	20%

Le Comité syndical après avoir entendu et validé l'exposé de Monsieur le Président,
Décide à la majorité :

Pour : 11 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 1 voix (M. Michel PROUST)

- **D'APPROUVER** le plan de financement de l'Action N°17.3 Services associés à la gestion tel que présenté ci-dessus notifiant les pourcentages attachés déjà votés
- **D'AUTORISER** M. le Président à signer tout document afférent à ce dossier

CERTIFIE EXECUTOIRE

Compte tenu de la transmission en Préfecture le : **18 DEC. 2025**

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Gérard LARRAT

Publication par affichage le : **18 DEC. 2025**

Le Président,
Gérard LARRAT



M. Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État (article R.421-1 du Code de Justice administrative).